

INONDATION SECTEUR DE DAX

direction
départementale
de l'Équipement
Landes



service de
l'Environnement,
des Risques et de la
Sécurité

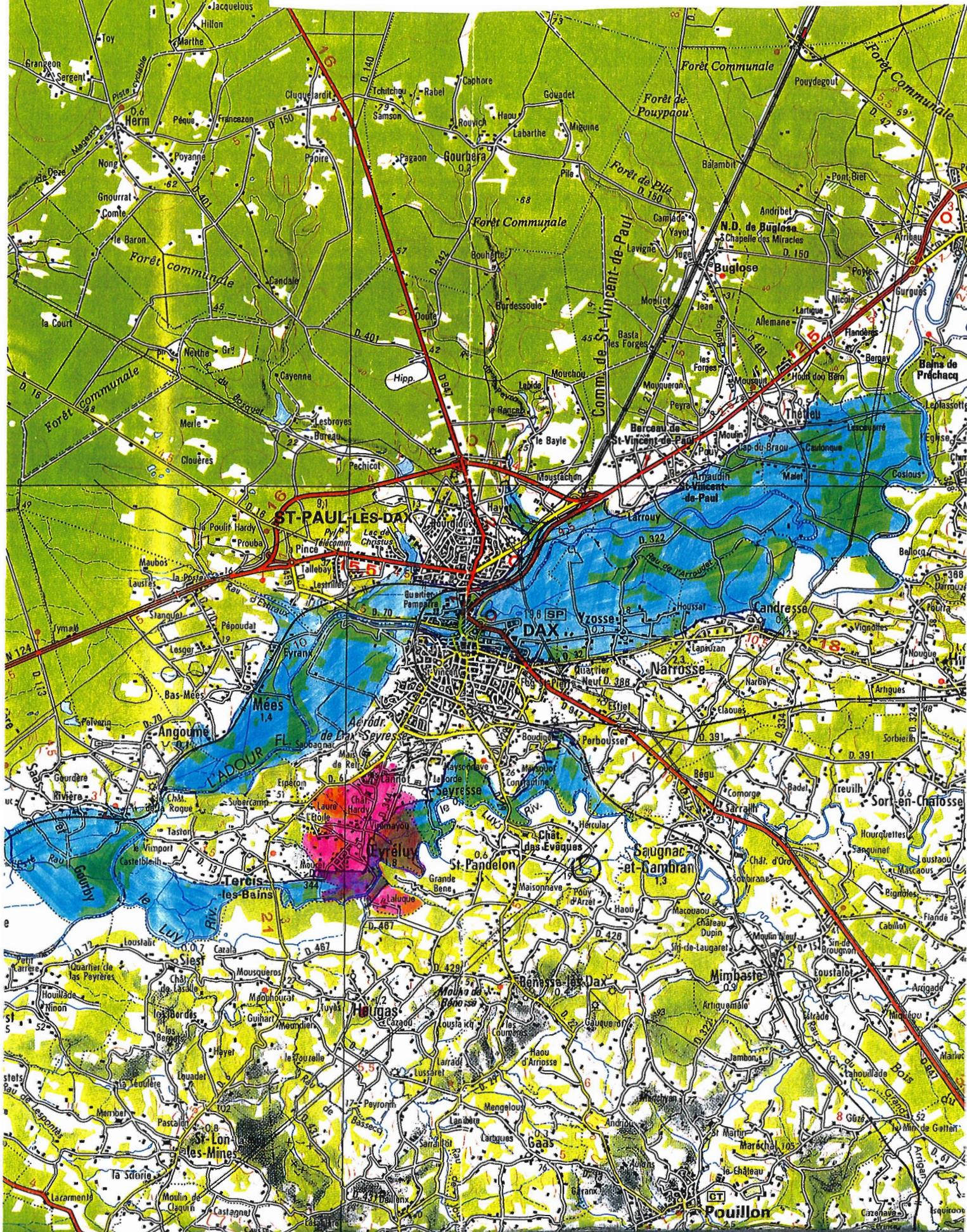
Bureau de la
Prévention, des
Risques et de la
Défense

06



NOTE DE PRESENTATION COMMUNALE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles inondation dans le secteur de DAX



1 / 100.000

- S O M M A I R E -

1.1. - Situation Locale

2.1 - Morphologie Fluviale

2.4. - Crue de référence et carte informative

2.5. - Côte de référence

3.4.- Les aléas – Cartographie

4.4. - Les enjeux – Cartographie

1.1.. – Situation Locale :

La commune d' OEYRELUY est située à 5 Km du centre de DAX. Sa surface est de 572 ha. Un bon tiers du territoire de la commune est inondable par le Luy. Anciennement agricole et rurale, la commune se transforme petit à petit en commune suburbaine. La population est aujourd'hui de 1 120 h. Elle était de 1 063 h en 1990 , mais de 1136 h en 1982.

2.1. – Morphologie fluviale :

Le Luy est une rivière à faible pente qui serpente largement dans une vallée très plate occupée par des « barthes ». Les débordements sont pratiquement annuels. La sensibilité débit – hauteur n'est pas très forte. Il convient cependant de remarquer que sur le territoire de la commune, la zone inondable se réduit à 500 m dans une section très courte. A cet endroit un « bac » fonctionnait. Des vestiges de son existence subsistent (*routes d'accès, bâtiments, rampes etc...*).

2.4. – Crue de référence :

Aucune simulation de crue centennale n'a été faite sur la section de cours d'eau. 3 laisses de crue de Février 1952 ont été repérées et nivelées respectivement à :

- Couavous : 8,13 m N.G.F.
- Pépinière : 7,75 m N.G.F.
- Jambot : 7,66 m N.G.F. (*Rive Gauche Heugas*)

Un lissage a permis de définir les cotes atteintes par cette crue, sur l'ensemble du territoire communal avec :

- 8,16 m en Amont,
- 7,50 m en Aval.

Comme indiqué dans la note de présentation générale, cette crue est légèrement inférieure à la crue centennale (*analyse faite pour l'Adour*). Compte tenu de la largeur et de la nature de la vallée, une crue plus forte n'aura que peu d'incidence significative sur les niveaux.

Il est donc proposé de retenir le niveau de la crue « type Février 1952 » sans majoration

La carte informative de la zone ainsi inondée est jointe ci-après.

Le travail topographique a été réalisé par la S.G.E.A. Bureau de Géomètres à AIRE-SUR-L'ADOUR.

2.5. – Côte de référence : Comme indiqué dans la note de présentation générale une marge de sécurité sera retenue dans la partie « règlement » du P.P.R. I pour définir la cote de référence.

Cote de référence = niveau de la crue de référence + 0,20 m

3.4. – Les aléas – cartographie

Le seul type d'aléa retenu est la hauteur d'eau :

- l'aléa fort est une hauteur d'eau de + de 1 m ($\pm 0,10$ m),
- l'aléa faible est une hauteur d'eau de – de 1 m.

Il n'existe aucun risque de rupture de digue, ni de zone de vitesse.

4.4. – Les enjeux – cartographie

Les zones urbanisées ont été délimitées.

Il apparaît que ces zones n'empiètent qu'à la marge sur la zone inondable.

Il n'existe aucun «Centre urbain ». Une dizaine de maisons ainsi que la station d'épuration sont situées en zone inondable. La voirie locale est également submergée en particulier le C.D. 344 en deux endroits, mais sans poser de problème pour la circulation de transit.

Le Plan Local d'Urbanisme opposable date du 25 Novembre 1966. Le tracé de la zone inondable est globalement identifié. Elle comprend des zones N.D., N.B.a et NC. La réglementation sera à réajuster à la marge.